

VILLE DE SAINT-AMAND-LES-EAUX

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DÉCEMBRE 2025

MEMBRES EN EXERCICE

M. Fabien ROUSSEL, **Maire**,

Mme Nelly SZYMANSKI ALGLAVE, M. David LECLERCQ, Mme Florence VILLE DELFÉRIÈRE, M. Jean Marc MONDINO, Mme Corinne ALEXANDRE, M. Franc DE NÈVE, Mme Cécile NOWAK GRASSO, M. Patrick DUFOUR, Mme Sylvie WIART - **ADJOINTS**.

M. Alain BOCQUET, M. Ludovic DHOTE, Mme Noura ATMANI, M. Dominique BOUTELIER, Mme Hélène COLLIER DA SILVA, M. Didier LEGRAIN, Mme Pascale TEITE, M. Mounir OUT MAGHOUST, Mme Thérèse PARENT FRANCOIS, Régis VAN GULCK, Mme Christabel VEAUX TOURNOIS, M. Frédéric VANRUYMBEKE, Mme Virginie DERISBOURG, M. Éric PYNTE, Mme Danièle LESAGE IOVINO, M. Éric RENAUD, Mme Claudine DUVIVIER DEROEUX, M. Antoine DELTOUR, Mme Nathalie BIGEX GRIMAUD, M. Hassane MEFTOUH, M. Guillaume FLORQUIN, Mme Bérengère MAURISSE, M. Éric CASTELAIN - **CONSEILLERS MUNICIPAUX**.

CONVOCATION EN DATE DU 11 DÉCEMBRE 2025

=&=&=&=&=

PRÉSIDENCE DE : Monsieur Fabien ROUSSEL

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Hélène COLLIER DA SILVA

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de conseillers présents ou représentés : 33

- M. Alain BOCQUET a donné pouvoir à M. Fabien ROUSSEL
- Mme Cécile NOWAK GRASSO a donné pouvoir Nelly SZYMANSKI ALGLAVE
- Mme Claudine DUVIVIER DEROEUX a donné pouvoir à M. Antoine DELTOUR
- M. Hassane MEFTOUH a donné pouvoir à M. Éric RENAUD

Membres(s) absent(s), excusé(s) :

**25.087- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25
SEPTEMBRE 2025**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le procès-verbal du Conseil municipal du 25 septembre 2025 ;

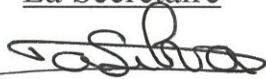
Il est proposé au Conseil municipal :

- **D'approuver le procès-verbal du Conseil municipal du 25 septembre 2025.**

Le Conseil municipal a adopté à l'unanimité.

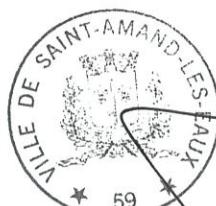


La Secrétaire



Hélène COLLIER DA SILVA

Délibéré en séance,
Les jours, mois et an susdits
(suivent les signatures)



Le Maire


Fabien ROUSSEL

Acte rendu exécutoire par
 Dépôt au contrôle de légalité en date du :
 Publication/Notification en date du :
En date du

VILLE DE SAINT-AMAND-LES-EAUX

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DÉCEMBRE 2025

MEMBRES EN EXERCICE

M. Fabien ROUSSEL, **Maire**,

Mme Nelly SZYMANSKI ALGLAVE, M. David LECLERCQ, Mme Florence VILLE DELFÉRIÈRE, M. Jean Marc MONDINO, Mme Corinne ALEXANDRE, M. Franc DE NÈVE, Mme Cécile NOWAK GRASSO, M. Patrick DUFOUR, Mme Sylvie WIART - **ADJOINTS**.

M. Alain BOCQUET, M. Ludovic DHOTE, Mme Noura ATMANI, M. Dominique BOUTELIER, Mme Hélène COLLIER DA SILVA, M. Didier LEGRAIN, Mme Pascale TEITE, M. Mounir OUD MAGHOUST, Mme Thérèse PARENT FRANCOIS, Régis VAN GULCK, Mme Christabel VEAUX TOURNOIS, M. Frédéric VANRUYMBEKE, Mme Virginie DERISBOURG, M. Éric PYNTE, Mme Danièle LESAGE IOVINO, M. Éric RENAUD, Mme Claudine DUVIVIER DEROEUX, M. Antoine DELTOUR, Mme Nathalie BIGEX GRIMAUD, M. Hassane MEFTOUH, M. Guillaume FLORQUIN, Mme Bérengère MAURISSE, M. Éric CASTELAIN - **CONSEILLERS MUNICIPAUX**.

CONVOCATION EN DATE DU 11 DÉCEMBRE 2025

=&=&=&=&=

PRÉSIDENCE DE : Monsieur Fabien ROUSSEL

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Hélène COLLIER DA SILVA

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de conseillers présents ou représentés : 33

- M. Alain BOCQUET a donné pouvoir à M. Fabien ROUSSEL
- Mme Cécile NOWAK GRASSO a donné pouvoir Nelly SZYMANSKI ALGLAVE
- Mme Claudine DUVIVIER DEROEUX a donné pouvoir à M. Antoine DELTOUR
- M. Hassane MEFTOUH a donné pouvoir à M. Éric RENAUD

Membres(s) absent(s), excusé(s) :

**25.088- ENGAGEMENT, LIQUIDATION ET MANDATEMENT DES DÉPENSES
D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026**

L'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales stipule que « jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, **dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent**, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. »

Vu l'avis favorable de la commission Finances, Budget, Transparence financière, Administration générale du 4/12/2025 ;

Afin d'assurer le bon fonctionnement des services, il est proposé au Conseil municipal :

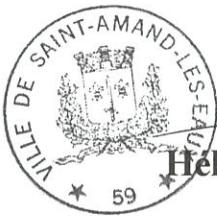
- **D'autoriser Monsieur le Maire à faire application de cet article pour engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2026, dans la limite de 25% des crédits ouverts au budget de l'exercice 2025**, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, ni ceux afférents aux restes à réaliser.

Affectation et montant des crédits pouvant être engagés et mandatés avant le vote du BUDGET PRIMITIF 2026

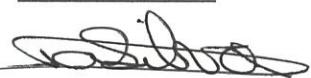
Chapitre - Libellé nature	Crédits ouverts en 2025 (BP+DM)	Montant pouvant être engagé avant le vote du BP 2026
20-IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	352 596,20 €	50 000,00 €
204-SUBVENTIONS D'EQUIPEMENTS VERSEES	403 056,58 €	0 €
21-IMMOBILISATIONS CORPORELLES	6 057 744,47 €	1 025 000,00 €
23-IMMOBILISATIONS EN COURS	4 537 496,68 €	375 000,00 €
TOTAL DEPENSES D'EQUIPEMENT	11 350 893,93 €	1 450 000 €
10-DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	0,00	0,00 €
13- SUBVENTION D'INVESTISSEMENT	0,00	0,00 €

27-AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	0,00 €	0,00 €
020-DEPENSES IMPREVUES	0,00	0,00 €
TOTAL DEPENSES FINANCIERES (HORS DETTE)	0,00 €	0,00 €
TOTAL DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	11 350 893,93 €	1 450 000 €

Le Conseil municipal a adopté à l'unanimité.

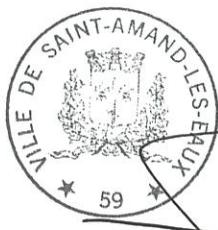


La Secrétaire



Hélène COLLIER DA SILVA

Délibéré en séance,
Les jours, mois et an susdits
(suivent les signatures)



Le Maire



Fabien ROUSSEL

Acte rendu exécutoire par

- Dépôt au contrôle de légalité en date du :
 Publication/Notification en date du :

En date du

VILLE DE SAINT-AMAND-LES-EAUX

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DÉCEMBRE 2025

MEMBRES EN EXERCICE

M. Fabien ROUSSEL, **Maire**,

Mme Nelly SZYMANSKI ALGLAVE, M. David LECLERCQ, Mme Florence VILLE DELFÉRIÈRE, M. Jean Marc MONDINO, Mme Corinne ALEXANDRE, M. Franc DE NÈVE, Mme Cécile NOWAK GRASSO, M. Patrick DUFOUR, Mme Sylvie WIART - **ADJOINTS**.

M. Alain BOCQUET, M. Ludovic DHOTE, Mme Noura ATMANI, M. Dominique BOUTELIER, Mme Hélène COLLIER DA SILVA, M. Didier LEGRAIN, Mme Pascale TEITE, M. Mounir OUD MAGHOUST, Mme Thérèse PARENT FRANCOIS, Régis VAN GULCK, Mme Christabel VEAUX TOURNOIS, M. Frédéric VANRUYMBEKE, Mme Virginie DERISBOURG, M. Éric PYNTE, Mme Danièle LESAGE IOVINO, M. Éric RENAUD, Mme Claudine DUVIVIER DEROEUX, M. Antoine DELTOUR, Mme Nathalie BIGEX GRIMAUX, M. Hassane MEFTOUH, M. Guillaume FLORQUIN, Mme Bérangère MAURISSE, M. Éric CASTELAIN - **CONSEILLERS MUNICIPAUX**.

CONVOCATION EN DATE DU 11 DÉCEMBRE 2025

=&=&=&=&=

PRÉSIDENCE DE : Monsieur Fabien ROUSSEL

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Hélène COLLIER DA SILVA

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de conseillers présents ou représentés : 33

- M. Alain BOCQUET a donné pouvoir à M. Fabien ROUSSEL
- Mme Cécile NOWAK GRASSO a donné pouvoir Nelly SZYMANSKI ALGLAVE
- Mme Claudine DUVIVIER DEROEUX a donné pouvoir à M. Antoine DELTOUR
- M. Hassane MEFTOUH a donné pouvoir à M. Éric RENAUD

Membres(s) absent(s), excusé(s) :

**25.089- SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2026 AU CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE – ACOMPTE**

Le budget du Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S) est en partie financé par une subvention communale votée lors du budget primitif.

Ce dernier pouvant être adopté jusqu'au 30 avril 2026, le Conseil municipal peut accorder des subventions avant le vote du budget primitif 2026 dans la limite de 25% des crédits votés au cours de l'exercice précédent.

Cette somme constitue un plafond de versement dans l'attente de l'adoption du budget primitif et du vote du montant définitif de la subvention attribuée en 2026. Le versement sera susceptible d'être réalisé en un ou plusieurs acomptes en fonction des besoins du C.C.A.S.

Vu l'avis majoritairement favorable de la commission Finances, Budget, Transparence financière, Administration générale du 4/12/2025 ;

Afin d'assurer une trésorerie suffisante pour les frais de fonctionnement du CCAS pendant le premier trimestre 2026, il est proposé au Conseil municipal :

- **D'approuver et d'autoriser le versement d'un acompte de la subvention au C.C.A.S avant le vote du budget primitif 2026, correspondant à 25% de la subvention versée en 2025 (1 225 000 €), soit 306 250 €.**

Le Conseil municipal a adopté à l'unanimité.



La Secrétaire



Hélène COLLIER DA SILVA

Délibéré en séance,
Les jours, mois et an susdits
(suivent les signatures)



Le Maire


Fabien ROUSSEL

Acte rendu exécutoire par
 Dépôt au contrôle de légalité en date du :
 Publication/Notification en date du :
En date du

VILLE DE SAINT-AMAND-LES-EAUX

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DÉCEMBRE 2025

MEMBRES EN EXERCICE

M. Fabien ROUSSEL, **Maire**,

Mme Nelly SZYMANSKI ALGLAVE, M. David LECLERCQ, Mme Florence VILLE DELFÉRIÈRE, M. Jean Marc MONDINO, Mme Corinne ALEXANDRE, M. Franc DE NÈVE, Mme Cécile NOWAK GRASSO, M. Patrick DUFOUR, Mme Sylvie WIART - **ADJOINTS**.

M. Alain BOCQUET, M. Ludovic DHOTE, Mme Noura ATMANI, M. Dominique BOUTELIER, Mme Hélène COLLIER DA SILVA, M. Didier LEGRAIN, Mme Pascale TEITE, M. Mounir OUT MAGHOUST, Mme Thérèse PARENT FRANCOIS, Régis VAN GULCK, Mme Christabel VEAUX TOURNOIS, M. Frédéric VANRUYMBEKE, Mme Virginie DERISBOURG, M. Éric PYNTE, Mme Danièle LESAGE IOVINO, M. Éric RENAUD, Mme Claudine DUVIVIER DEROEUX, M. Antoine DELTOUR, Mme Nathalie BIGEX GRIMAUD, M. Hassane MEFTOUH, M. Guillaume FLORQUIN, Mme Bérengère MAURISSE, M. Éric CASTELAIN - **CONSEILLERS MUNICIPAUX**.

CONVOCATION EN DATE DU 11 DÉCEMBRE 2025

=&=&=&=&=&=

PRÉSIDENCE DE : Monsieur Fabien ROUSSEL

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Hélène COLLIER DA SILVA

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de conseillers présents ou représentés : 33

- M. Alain BOCQUET a donné pouvoir à M. Fabien ROUSSEL
- Mme Cécile NOWAK GRASSO a donné pouvoir Nelly SZYMANSKI ALGLAVE
- Mme Claudine DUVIVIER DEROEUX a donné pouvoir à M. Antoine DELTOUR
- M. Hassane MEFTOUH a donné pouvoir à M. Éric RENAUD

Membres(s) absent(s), excusé(s) :

**25.090- CONTRIBUTION DE LA COMMUNE AU TITRE DE LA DÉFENSE
EXTÉRIEURE CONTRE L'INCENDIE**

Vu l'arrêté préfectoral en date du 8 avril 1971 portant création du Syndicat Intercommunal d'assainissement du Nord (SIAN).

Vu les arrêtés successifs portant extension ou réduction du périmètre, modification des statuts du SIAN et notamment :

- l'arrêté préfectoral du 21 novembre 2008 dotant le SIAN d'une compétence à la carte supplémentaire « Eau potable et industrielle » et d'un changement de dénomination à savoir le SIDEN-SIAN.
- l'arrêté interdépartemental du 12 mai 2014 dotant le SIDEN-SIAN d'une compétence à la carte supplémentaire « défense extérieure contre l'incendie ».
- l'arrêté interdépartemental du 27 décembre 2024 portant modification de périmètre du syndicat mixte d'assainissement et de distribution d'eau du Nord (SIDEN-SIAN).

Vu les arrêtés interdépartementaux en date du 30 juin 2016, 30 décembre 2016, 31 juillet 2017, 29 décembre 2017 et 15 juin 2018 portant transfert au SIDEN-SIAN de la compétence « Défense extérieure contre l'incendie » par la commune.

Vu la délibération du Comité syndical du SIDEN-SIAN du 19 septembre 2019 par laquelle le SIDEN-SIAN a confié à sa Régie SIDEN-SIEN NOREADE EAU l'exploitation de son service de Défense Extérieure Contre l'Incendie.

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment celles de l'article L5212-20 à savoir :

- 1) « *le comité syndical peut décider de remplacer en tout ou partie cette contribution par le produit des impôts* »
- 2) « *la mise en recouvrement de ces impôts ne peut toutefois être poursuivie que si le Conseil municipal, obligatoirement consulté dans un délai de quarante jours, ne s'y est pas opposé en affectant d'autres ressources au paiement de sa quote-part* »

Vu la délibération du Comité syndical en date du 09 décembre 2025 fixant le montant de la cotisation syndicale à 82 849,50€, et instaurant le principe pour l'année 2026 du recouvrement de cette cotisation par le produit des impôts.

Vu l'avis favorable de la commission Finances, Budget, Transparence financière, Administration générale du 4 décembre 2025 ;

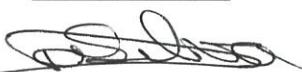
Il est proposé au Conseil municipal :

- **De s'opposer à la fiscalisation de la contribution communale au titre de la Défense Extérieure contre l'Incendie ;**
- **D'autoriser le Conseil municipal à budgéter le paiement de cette cotisation syndicale sur le budget principal 2026 de la commune ;**
- **D'autoriser le SIDEN-SIAN à émettre un titre de recettes correspondant au montant de la cotisation syndicale à l'encontre de la commune.**

Le Conseil municipal a adopté à l'unanimité.

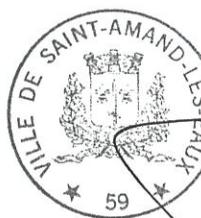


La Secrétaire



Hélène COLLIER DA SILVA

Délibéré en séance,
Les jours, mois et an susdits
(suivent les signatures)



Le Maire


Fabien ROUSSEL

Acte rendu exécutoire par
 Dépôt au contrôle de légalité en date du :
 Publication/Notification en date du :
En date du

VILLE DE SAINT-AMAND-LES-EAUX

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DÉCEMBRE 2025

MEMBRES EN EXERCICE

M. Fabien ROUSSEL, **Maire**,

Mme Nelly SZYMANSKI ALGLAVE, M. David LECLERCQ, Mme Florence VILLE DELFÉRIÈRE, M. Jean Marc MONDINO, Mme Corinne ALEXANDRE, M. Franc DE NÈVE, Mme Cécile NOWAK GRASSO, M. Patrick DUFOUR, Mme Sylvie WIART - **ADJOINTS**.

M. Alain BOCQUET, M. Ludovic DHOTE, Mme Noura ATMANI, M. Dominique BOUTELIER, Mme Hélène COLLIER DA SILVA, M. Didier LEGRAIN, Mme Pascale TEITE, M. Mounir OUT MAGHOUST, Mme Thérèse PARENT FRANCOIS, Régis VAN GULCK, Mme Christabel VEAUX TOURNOIS, M. Frédéric VANRUYMBEKE, Mme Virginie DERISBOURG, M. Éric PYNTE, Mme Danièle LESAGE IOVINO, M. Éric RENAUD, Mme Claudine DUVIVIER DEROEUX, M. Antoine DELTOUR, Mme Nathalie BIGEX GRIMAUD, M. Hassane MEFTOUH, M. Guillaume FLORQUIN, Mme Bérangère MAURISSE, M. Éric CASTELAIN - **CONSEILLERS MUNICIPAUX**.

CONVOCATION EN DATE DU 11 DÉCEMBRE 2025

=&=&=&=&=&=

PRÉSIDENCE DE : Monsieur Fabien ROUSSEL

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Hélène COLLIER DA SILVA

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de conseillers présents ou représentés : 33

- M. Alain BOCQUET a donné pouvoir à M. Fabien ROUSSEL
- Mme Cécile NOWAK GRASSO a donné pouvoir Nelly SZYMANSKI ALGLAVE
- Mme Claudine DUVIVIER DEROEUX a donné pouvoir à M. Antoine DELTOUR
- M. Hassane MEFTOUH a donné pouvoir à M. Éric RENAUD

Membres(s) absent(s), excusé(s) :

**25.091- AVIS SUR LE PROJET D'EXTENSION D'UNE CHAMBRE FUNÉRAIRE –
LES POMPES FUNÈBRES AMANDINOISES**

Par courrier en date du 5 novembre 2025, Monsieur le Préfet du Nord a transmis au Maire de la commune une demande d'extension d'une chambre funéraire au 718 rue Henri Durre 59230 Saint-Amand-les-Eaux, présentée par Madame Angélina BUONO, gérante de la société « Pompes Funèbres Amandinoises ».

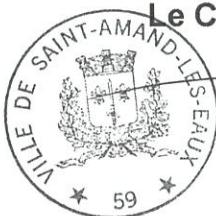
Le projet consiste au réaménagement intérieur du bâtiment par l'ajout de deux salons funéraires supplémentaires sur le site existant.

Conformément aux dispositions de l'article R2223-74 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'extension d'une chambre funéraire est autorisée par le Préfet du Département après l'avis du Conseil municipal.

Vu l'avis favorable de la commission Finances, Budget, Transparence financière, Administration générale du 4/12/2025 ;

Il est proposé au Conseil municipal :

- **D'émettre un avis favorable à ce projet.**



Le Conseil municipal a adopté à l'unanimité.

La Secrétaire

Hélène COLLIER DA SILVA

Délibéré en séance,
Les jours, mois et an susdits
(suivent les signatures)



Le Maire

Fabien ROUSSEL

M

Acte rendu exécutoire par
 Dépôt au contrôle de légalité en date du :
 Publication/Notification en date du :
En date du

VILLE DE SAINT-AMAND-LES-EAUX

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DÉCEMBRE 2025

MEMBRES EN EXERCICE

M. Fabien ROUSSEL, **Maire**,

Mme Nelly SZYMANSKI ALGLAVE, M. David LECLERCQ, Mme Florence VILLE DELFÉRIÈRE, M. Jean Marc MONDINO, Mme Corinne ALEXANDRE, M. Franc DE NÈVE, Mme Cécile NOWAK GRASSO, M. Patrick DUFOUR, Mme Sylvie WIART - **ADJOINTS**.

M. Alain BOCQUET, M. Ludovic DHOTE, Mme Noura ATMANI, M. Dominique BOUTELIER, Mme Hélène COLLIER DA SILVA, M. Didier LEGRAIN, Mme Pascale TEITE, M. Mounir OUD MAGHOUST, Mme Thérèse PARENT FRANCOIS, Régis VAN GULCK, Mme Christabel VEAUX TOURNOIS, M. Frédéric VANRUYMBEKE, Mme Virginie DERISBOURG, M. Éric PYNTE, Mme Danièle LESAGE IOVINO, M. Éric RENAUD, Mme Claudine DUVIVIER DEROEUX, M. Antoine DELTOUR, Mme Nathalie BIGEX GRIMAUD, M. Hassane MEFTOUH, M. Guillaume FLORQUIN, Mme Bérengère MAURISSE, M. Éric CASTELAIN - **CONSEILLERS MUNICIPAUX**.

CONVOCATION EN DATE DU 11 DÉCEMBRE 2025

=&=&=&=&=

PRÉSIDENCE DE : Monsieur Fabien ROUSSEL

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Hélène COLLIER DA SILVA

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de conseillers présents ou représentés : 33

- M. Alain BOCQUET a donné pouvoir à M. Fabien ROUSSEL
- Mme Cécile NOWAK GRASSO a donné pouvoir Nelly SZYMANSKI ALGLAVE
- Mme Claudine DUVIVIER DEROEUX a donné pouvoir à M. Antoine DELTOUR
- M. Hassane MEFTOUH a donné pouvoir à M. Éric RENAUD

Membres(s) absent(s), excusé(s) :

**25.092- RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION POUR LA STÉRILISATION ET
L'IDENTIFICATION DES CHATS ERRANTS AVEC 30 MILLIONS D'AMIS**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

La municipalité de Saint-Amand-les-Eaux s'est engagée depuis 2018 dans une politique de gestion de la population des chats errants sur la commune par le biais de la stérilisation et de l'identification.

Par convention déterminant un nombre de chats, la commune et la Fondation 30 Millions d'Amis participent financièrement chacune à hauteur de 50% des frais de stérilisation et d'identification.

Après réception de la participation de la commune par la Fondation 30 Millions d'Amis, les frais de stérilisation et d'identification, sont directement payés au vétérinaire par cette dernière.

Depuis 2018, l'ensemble des enveloppes budgétaires annuelles allouées a été utilisé, témoignant de l'importance de la population de chats errants sur la commune. L'association « Les Chats libres de Saint-Amand » nous a par ailleurs signifié que de nombreux secteurs de la commune, où sont présents des chats errants, nécessitent encore une intervention.

Afin de permettre à la collectivité de poursuivre son action, l'Association 30 millions d'Amis propose :

- de faire un ajout exceptionnel pour le traitement de 2 chats sur l'exercice 2024 et ainsi clôturer ce dernier
- de renouveler la convention en fixant un budget à hauteur de 4 400 € et en demandant une participation de la commune à hauteur de 50%, soit 2 200 € pour 40 chats stérilisés et identifiés.

Vu l'avis favorable de la commission Travaux – Urbanisme – Développement durable - Environnement en date du 10/12/2025 ;

Il est proposé au Conseil municipal :

- **De poursuivre cette politique de gestion de la population de chats errants par la stérilisation ;**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions avec 30 Millions d'Amis engageant la commune pour 2024 (ajout exceptionnel) et pour 2025 à participer à la stérilisation de 40 chats errants à hauteur de 2 200 € ;**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à prendre l'ensemble des actes administratifs et financiers nécessaires au versement de cette participation financière au**

profit de 30 Millions d'Amis.

Le Conseil municipal a adopté à l'unanimité.



La Secrétaire



Hélène COLLIER DA SILVA

Délibéré en séance,
Les jours, mois et an susdits
(suivent les signatures)



Le Maire


Fabien ROUSSEL

Acte rendu exécutoire par
 Dépôt au contrôle de légalité en date du :
 Publication/Notification en date du :
En date du

VILLE DE SAINT-AMAND-LES-EAUX

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DÉCEMBRE 2025

MEMBRES EN EXERCICE

M. Fabien ROUSSEL, **Maire**,

Mme Nelly SZYMANSKI ALGLAVE, M. David LECLERCQ, Mme Florence VILLE DELFÉRIÈRE, M. Jean Marc MONDINO, Mme Corinne ALEXANDRE, M. Franc DE NÈVE, Mme Cécile NOWAK GRASSO, M. Patrick DUFOUR, Mme Sylvie WIART - **ADJOINTS**.

M. Alain BOCQUET, M. Ludovic DHOTE, Mme Noura ATMANI, M. Dominique BOUTELIER, Mme Hélène COLLIER DA SILVA, M. Didier LEGRAIN, Mme Pascale TEITE, M. Mounir OUD MAGHOUST, Mme Thérèse PARENT FRANCOIS, Régis VAN GULCK, Mme Christabel VEAUX TOURNOIS, M. Frédéric VANRUYMBEKE, Mme Virginie DERISBOURG, M. Éric PYNTE, Mme Danièle LESAGE IOVINO, M. Éric RENAUD, Mme Claudine DUVIVIER DEROEUX, M. Antoine DELTOUR, Mme Nathalie BIGEX GRIMAUD, M. Hassane MEFTOUH, M. Guillaume FLORQUIN, Mme Bérengère MAURISSE, M. Éric CASTELAIN - **CONSEILLERS MUNICIPAUX**.

CONVOCATION EN DATE DU 11 DÉCEMBRE 2025

=&=&=&=&=

PRÉSIDENCE DE : Monsieur Fabien ROUSSEL

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Hélène COLLIER DA SILVA

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de conseillers présents ou représentés : 33

- M. Alain BOCQUET a donné pouvoir à M. Fabien ROUSSEL
- Mme Cécile NOWAK GRASSO a donné pouvoir Nelly SZYMANSKI ALGLAVE
- Mme Claudine DUVIVIER DEROEUX a donné pouvoir à M. Antoine DELTOUR
- M. Hassane MEFTOUH a donné pouvoir à M. Éric RENAUD

Membres(s) absent(s), excusé(s) :

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 8 avril 1971 portant création du Syndicat Intercommunal d'Assainissement du Nord (SIAN) ;

Vu les arrêtés successifs portant extension ou réduction du périmètre, modification des statuts du SIAN et notamment du 21 novembre 2008 dotant le SIAN d'une compétence à la carte supplémentaire « Eau Potable et Industrielle » et d'un changement de dénomination à savoir le SIDEN-SIAN ;

Vu l'arrêté interdépartemental en date du 31 décembre 2008 portant adhésion du SIDENFRANCE au SIDEN-SIAN avec transfert de la compétence « Eau Potable » entraînant de fait sa dissolution, les membres de SIDENFRANCE devenant de plein droit membres du SIDEN-SIAN pour cette compétence ;

Vu les arrêtés interdépartementaux successifs portant extension du périmètre du SIDEN-SIAN ;

Vu les arrêtés interdépartementaux successifs portant modifications statutaires du SIDEN- SIAN et notamment ceux en dates des 27 avril 2018 et 28 janvier 2019 ;

Vu la délibération en date du 21 novembre 2024 du Conseil municipal de CHEVREGNY (Aisne) sollicitant son adhésion au SIDEN-SIAN avec transfert de la compétence « Eau potable ».

Vu la délibération en date du 26 novembre 2024 du Conseil municipal de la commune de MONTIGNY-EN-OSTREVENT (Nord) sollicitant son adhésion au SIDEN-SIAN avec transfert de la compétence « Défense Extérieure Contre l'Incendie ».

Vu la délibération en date du 17 décembre 2024 du Conseil municipal de la commune de NIZY-LE-COMTE (Aisne) sollicitant son adhésion au SIDEN-SIAN avec transfert de la compétence « Eau potable ».

Vu la délibération en date du 17 décembre 2024 du Conseil municipal de la commune de SAMOUSSY (Aisne) sollicitant son adhésion au SIDEN-SIAN avec transfert de la compétence « Défense Extérieure Contre l'Incendie ».

Vu la délibération en date du 8 avril 2025 du Conseil municipal de la commune de AVESNES-LE-SEC (Nord) sollicitant son adhésion au SIDEN-SIAN avec transfert de la compétence « Défense Extérieure Contre l'Incendie ».

Vu la délibération en date du 1 juillet 2025 du Conseil municipal de la commune de PONTAVERT (Aisne) sollicitant son adhésion au SIDEN-SIAN avec transfert des compétences « Eau potable » et « Assainissement collectif »

Vu la délibération en date du 23 juillet 2025 du Conseil municipal de la commune de CONCEVREUX (Aisne) sollicitant son adhésion au SIDEN-SIAN avec transfert des compétences « Assainissement collectif » et « Gestion des eaux pluviales urbaines »

Vu la délibération en date du 28 juillet 2025 du Conseil municipal de la commune de LA VILLE-AUX-BOIS-LES-PONTAVERT (Aisne) sollicitant son adhésion au SIDEN-SIAN avec transfert de la compétence « Eau potable »

Considérant qu'il est de l'intérêt de la commune d'approuver ces nouvelles adhésions au SIDEN-SIAN.

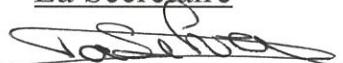
Il est proposé au Conseil municipal :

- D'émettre un avis favorable à l'adhésion des communes de CHEVREGNY, NIZY-LE-COMTE, PONTAVERT et LA VILLE-AUX-BOIS-LES-PONTAVERT pour la compétence « Eau potable » ;
- D'émettre un avis favorable à l'adhésion des communes de PONTAVERT et CONCEVREUX pour la compétence « Assainissement collectif » ;
- D'émettre un avis favorable à l'adhésion de la commune de CONCEVREUX pour la compétence « Gestion des eaux pluviales urbaines » ;
- D'émettre un avis favorable à l'adhésion des communes de MONTIGNY-EN-OSTREVENT, SAMOUSSY et AVESNES-LE-SEC pour la compétence « Défense extérieure contre l'incendie ».

Le Conseil municipal a adopté à l'unanimité.



La Secrétaire

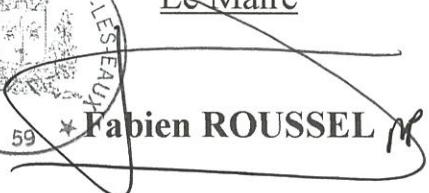


Hélène COLLIER DA SILVA

Délibéré en séance,
Les jours, mois et an susdits
(suivent les signatures)



Le Maire



Fabien ROUSSEL

Acte rendu exécutoire par
 Dépôt au contrôle de légalité en date du :
 Publication/Notification en date du :
En date du

VILLE DE SAINT-AMAND-LES-EAUX

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DÉCEMBRE 2025

MEMBRES EN EXERCICE

M. Fabien ROUSSEL, **Maire**,

Mme Nelly SZYMANSKI ALGLAVE, M. David LECLERCQ, Mme Florence VILLE DELFÉRIÈRE, M. Jean Marc MONDINO, Mme Corinne ALEXANDRE, M. Franc DE NÈVE, Mme Cécile NOWAK GRASSO, M. Patrick DUFOUR, Mme Sylvie WIART - **ADJOINTS**.

M. Alain BOCQUET, M. Ludovic DHOTE, Mme Noura ATMANI, M. Dominique BOUTELIER, Mme Hélène COLLIER DA SILVA, M. Didier LEGRAIN, Mme Pascale TEITE, M. Mounir OUF MAGHOUST, Mme Thérèse PARENT FRANCOIS, Régis VAN GULCK, Mme Christabel VEAUX TOURNOIS, M. Frédéric VANRUYMBEKE, Mme Virginie DERISBOURG, M. Éric PYNTE, Mme Danièle LESAGE IOVINO, M. Éric RENAUD, Mme Claudine DUVIVIER DEROEUX, M. Antoine DELTOUR, Mme Nathalie BIGEX GRIMAUX, M. Hassane MEFTOUH, M. Guillaume FLORQUIN, Mme Bérangère MAURISSE, M. Éric CASTELAIN - **CONSEILLERS MUNICIPAUX**.

CONVOCATION EN DATE DU 11 DÉCEMBRE 2025

=&=&=&=&=&=

PRÉSIDENCE DE : Monsieur Fabien ROUSSEL

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Hélène COLLIER DA SILVA

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de conseillers présents ou représentés : 33

- M. Alain BOCQUET a donné pouvoir à M. Fabien ROUSSEL
- Mme Cécile NOWAK GRASSO a donné pouvoir Nelly SZYMANSKI ALGLAVE
- Mme Claudine DUVIVIER DEROEUX a donné pouvoir à M. Antoine DELTOUR
- M. Hassane MEFTOUH a donné pouvoir à M. Éric RENAUD

Membres(s) absent(s), excusé(s) :

Vu les caractéristiques du marché de fourniture et acheminement en électricité et services associés (accord-cadre mono-attributaire sans minimum ni maximum, passé pour une période de 24 mois) ;

Vu l'avis d'appel public à la concurrence ;

Vu la décision de la Commission d'Appel d'Offres, en date du 18/12/2025 de retenir l'offre proposée par la société EDF SA, 22 avenue de Wagram 75009 PARIS pour la durée du marché et pour un prix moyen de 183,99 € HT/Megawatt-heure hors abonnement, acheminement, taxes et contributions et hors TVA ;

Les prix indiqués dans le bordereau de prix unitaires (BPU) seront appliqués aux quantités réellement exécutées dans le marché.

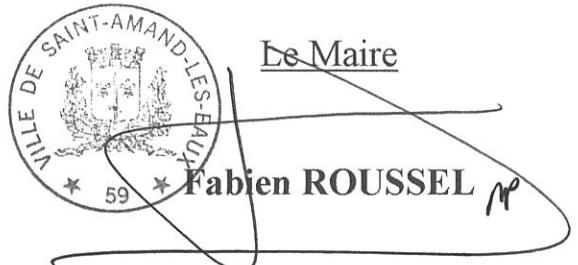
Il est proposé au Conseil municipal :

- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché et tout acte correspondant en plus ou en moins dans la limite de 5%.**

Le Conseil municipal a adopté à l'unanimité.



Délibéré en séance,
Les jours, mois et an susdits
(suivent les signatures)



Acte rendu exécutoire par
 Dépôt au contrôle de légalité en date du :
 Publication/Notification en date du :
En date du

VILLE DE SAINT-AMAND-LES-EAUX

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DÉCEMBRE 2025

MEMBRES EN EXERCICE

M. Fabien ROUSSEL, **Maire**,

Mme Nelly SZYMANSKI ALGLAVE, M. David LECLERCQ, Mme Florence VILLE DELFÉRIÈRE, M. Jean Marc MONDINO, Mme Corinne ALEXANDRE, M. Franc DE NÈVE, Mme Cécile NOWAK GRASSO, M. Patrick DUFOUR, Mme Sylvie WIART - **ADJOINTS**.

M. Alain BOCQUET, M. Ludovic DHOTE, Mme Noura ATMANI, M. Dominique BOUTELIER, Mme Hélène COLLIER DA SILVA, M. Didier LEGRAIN, Mme Pascale TEITE, M. Mounir OUD MAGHOUST, Mme Thérèse PARENT FRANCOIS, Régis VAN GULCK, Mme Christabel VEAUX TOURNOIS, M. Frédéric VANRUYMBEKE, Mme Virginie DERISBOURG, M. Éric PYNTE, Mme Danièle LESAGE IOVINO, M. Éric RENAUD, Mme Claudine DUVIVIER DEROEUX, M. Antoine DELTOUR, Mme Nathalie BIGEX GRIMAUX, M. Hassane MEFTOUH, M. Guillaume FLORQUIN, Mme Bérengère MAURISSE, M. Éric CASTELAIN - **CONSEILLERS MUNICIPAUX**.

CONVOCATION EN DATE DU 11 DÉCEMBRE 2025

=&=&=&=&=&=

PRÉSIDENCE DE : Monsieur Fabien ROUSSEL

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Hélène COLLIER DA SILVA

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de conseillers présents ou représentés : 33

- M. Alain BOCQUET a donné pouvoir à M. Fabien ROUSSEL
- Mme Cécile NOWAK GRASSO a donné pouvoir Nelly SZYMANSKI ALGLAVE
- Mme Claudine DUVIVIER DEROEUX a donné pouvoir à M. Antoine DELTOUR
- M. Hassane MEFTOUH a donné pouvoir à M. Éric RENAUD

Membres(s) absent(s), excusé(s) :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

Vu les délibérations en date du 28/09/2023 et du 10/04/2025 concernant la vente de biens du domaine privé communal ;

Vu l'avis des domaines en date du 07/10/2025 ;

Vu l'avis favorable de la commission foncière en date du 10/12/2025 ;

La ville est propriétaire d'un immeuble à usage d'habitation situé au 33, Rue du Wacq (section BT 447 et 448 en partie – division en volume en cours), dont le principe de la mise en vente a été décidé à l'unanimité par délibérations du Conseil municipal en date du 28/09/2023 et du 10/04/2025.

Monsieur Fabrice BROCHARD a fait une offre d'acquisition moyennant la valeur de 58 500€ (prix principal auquel s'ajoutera 3% de frais d'agence soit un prix total de 60 255€).

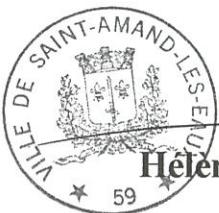
Dans son avis réactualisé en date du 7 octobre 2025, le service des domaines a confirmé ce prix.

Il est proposé au Conseil municipal :

- **De se prononcer sur le principe de la vente de cet immeuble à Monsieur Fabrice BROCHARD ou toute société s'y substituant moyennant le prix de 58 500 € ;**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte de transfert de propriété et toutes pièces nécessaires à cet acte.**

Cette vente sera parfaite et le transfert de propriété ne se réalisera qu'à compter de la signature de l'acte authentique, laquelle devra intervenir au plus tard le 06/10/2026.

Le Conseil municipal a adopté à l'unanimité.



La Secrétaire

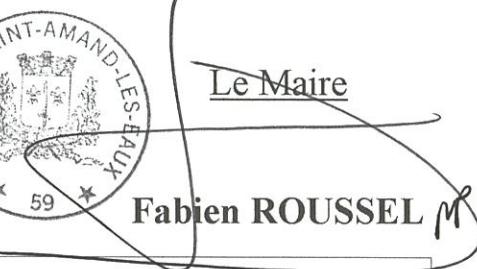


Hélène COLLIER DA SILVA

Délibéré en séance,
Les jours, mois et an susdits
(suivent les signatures)



Le Maire



Fabien ROUSSEL

Acte rendu exécutoire par
 Dépôt au contrôle de légalité en date du :
 Publication/Notification en date du :
En date du

VILLE DE SAINT-AMAND-LES-EAUX

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DÉCEMBRE 2025

MEMBRES EN EXERCICE

M. Fabien ROUSSEL, **Maire**,

Mme Nelly SZYMANSKI ALGLAVE, M. David LECLERCQ, Mme Florence VILLE DELFÉRIÈRE, M. Jean Marc MONDINO, Mme Corinne ALEXANDRE, M. Franc DE NÈVE, Mme Cécile NOWAK GRASSO, M. Patrick DUFOUR, Mme Sylvie WIART - **ADJOINTS**.

M. Alain BOCQUET, M. Ludovic DHOTE, Mme Noura ATMANI, M. Dominique BOUTELIER, Mme Hélène COLLIER DA SILVA, M. Didier LEGRAIN, Mme Pascale TEITE, M. Mounir OUD MAGHOUST, Mme Thérèse PARENT FRANCOIS, Régis VAN GULCK, Mme Christabel VEAUX TOURNOIS, M. Frédéric VANRUYMBEKE, Mme Virginie DERISBOURG, M. Éric PYNTE, Mme Danièle LESAGE IOVINO, M. Éric RENAUD, Mme Claudine DUVIVIER DEROEUX, M. Antoine DELTOUR, Mme Nathalie BIGEX GRIMAUX, M. Hassane MEFTOUH, M. Guillaume FLORQUIN, Mme Bérengère MAURISSE, M. Éric CASTELAIN - **CONSEILLERS MUNICIPAUX**.

CONVOCATION EN DATE DU 11 DÉCEMBRE 2025

=&=&=&=&=

PRÉSIDENCE DE : Monsieur Fabien ROUSSEL

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Hélène COLLIER DA SILVA

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de conseillers présents ou représentés : 33

- M. Alain BOCQUET a donné pouvoir à M. Fabien ROUSSEL
- Mme Cécile NOWAK GRASSO a donné pouvoir Nelly SZYMANSKI ALGLAVE
- Mme Claudine DUVIVIER DEROEUX a donné pouvoir à M. Antoine DELTOUR
- M. Hassane MEFTOUH a donné pouvoir à M. Éric RENAUD

Membres(s) absent(s), excusé(s) :

**25.096- CESSION DU 35, RUE DU WACQ À MESSIEURS L'HENORET ET
MAQUET**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

Vu les délibérations en date du 28/09/2023 et du 10/04/2025 concernant la vente de biens du domaine privé communal ;

Vu l'avis des domaines en date du 15/10/2025 ;

Vu l'avis favorable de la commission foncière en date du 10/12/2025.

La commune est propriétaire d'un immeuble à usage d'habitation situé 35, Rue du Wacq.

Par délibération en date du 28/09/2023 et après consultation de la commission foncière (20/09/2023), il a été acté le principe de la vente de divers immeubles communaux dont le 35, Rue du Wacq. (Réactualisé par délibération du 10/04/2025).

Le 12/11/2025, une offre d'acquisition a été faite par Messieurs L'HENORET et MAQUET moyennant le prix de 96 000€ (hors frais de négociation).

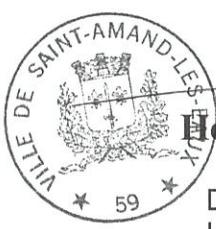
Dans son avis du 15/10/2025, le service des domaines a fixé la valeur à 120 000€ moyennant une marge de négociation de 20% ce qui porte la valeur à 96 000€.

Il proposé au Conseil municipal :

- **De se prononcer sur le principe de la cession à la valeur fixée par le service des domaines soit 96 000€ à Messieurs L'HENORET et MAQUET ou toute société s'y substituant moyennant le prix de 96 000€.**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte de transfert de propriété et toutes pièces nécessaires à cet acte.**

Cette vente sera parfaite et le transfert de propriété ne se réalisera qu'à compter de la signature de l'acte authentique, laquelle devra intervenir au plus tard le 14/10/2026.

Le Conseil municipal a adopté à l'unanimité.

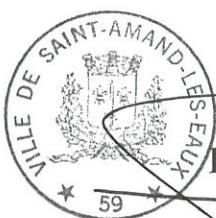


La Secrétaire



Hélène COLLIER DA SILVA

Délibéré en séance,
Les jours, mois et an susdits
(suivent les signatures)



Le Maire



Fabien ROUSSEL N°

Acte rendu exécutoire par
 Dépôt au contrôle de légalité en date du :
 Publication/Notification en date du :
En date du

VILLE DE SAINT-AMAND-LES-EAUX

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DÉCEMBRE 2025

MEMBRES EN EXERCICE

M. Fabien ROUSSEL, **Maire**,

Mme Nelly SZYMANSKI ALGLAVE, M. David LECLERCQ, Mme Florence VILLE DELFÉRIÈRE, M. Jean Marc MONDINO, Mme Corinne ALEXANDRE, M. Franc DE NÈVE, Mme Cécile NOWAK GRASSO, M. Patrick DUFOUR, Mme Sylvie WIART - **ADJOINTS**.

M. Alain BOCQUET, M. Ludovic DHOTE, Mme Noura ATMANI, M. Dominique BOUTELIER, Mme Hélène COLLIER DA SILVA, M. Didier LEGRAIN, Mme Pascale TEITE, M. Mounir OUD MAGHOUST, Mme Thérèse PARENT FRANCOIS, Régis VAN GULCK, Mme Christabel VEAUX TOURNOIS, M. Frédéric VANRUYMBEKE, Mme Virginie DERISBOURG, M. Éric PYNTE, Mme Danièle LESAGE IOVINO, M. Éric RENAUD, Mme Claudine DUVIVIER DEROEUX, M. Antoine DELTOUR, Mme Nathalie BIGEX GRIMAUX, M. Hassane MEFTOUH, M. Guillaume FLORQUIN, Mme Bérengère MAURISSE, M. Éric CASTELAIN - **CONSEILLERS MUNICIPAUX**.

CONVOCATION EN DATE DU 11 DÉCEMBRE 2025

=&=&=&=&=

PRÉSIDENCE DE : Monsieur Fabien ROUSSEL

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Hélène COLLIER DA SILVA

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de conseillers présents ou représentés : 33

- M. Alain BOCQUET a donné pouvoir à M. Fabien ROUSSEL
- Mme Cécile NOWAK GRASSO a donné pouvoir Nelly SZYMANSKI ALGLAVE
- Mme Claudine DUVIVIER DEROEUX a donné pouvoir à M. Antoine DELTOUR
- M. Hassane MEFTOUH a donné pouvoir à M. Éric RENAUD

Membres(s) absent(s), excusé(s) :

**25.097- CESSION D'UNE BANDE DE TERRAIN ISSUE DE LA PARCELLE
COMMUNALE AI N°59 À MONSIEUR ET MADAME FOURNIER**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

Vu l'avis favorable de la commission foncière en date du 10/12/2025 ;

Considérant la demande de Monsieur et Madame FOURNIER demeurant au 93, Avenue du Collège.

Monsieur et Madame FOURNIER ont fait établir un plan de géomètre afin de connaître avec précision les limites de leur propriété acquise courant 2021.

A la réception des documents de géomètre, ils ont constaté que leur clôture empiétait en partie sur le domaine privé communal : emprise d'environ 30m² sur la parcelle cadastrée AI n°59.

Afin de régulariser cette situation de fait, ils ont sollicité la commune en vue de la cession d'une bande de terrain conformément au plan de géomètre annexé à la présente délibération.

Dans son avis en date du 19/09/2025, le service des domaines a fixé la valeur vénale à 12 euros le m².

Il est donc proposé au Conseil municipal :

- De céder une partie (30m² environ) de la parcelle communale cadastrée AI n°59 à Monsieur et Madame FOURNIER ou toute société s'y substituant moyennant la valeur de 12 euros le m². Au prix principal s'ajouteront les frais de géomètre à la charge de Monsieur et Madame FOURNIER ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte de propriété et toutes pièces nécessaires à cet acte.

Cette vente sera parfaite et le transfert de propriété ne se réalisera qu'à compter de la signature de l'acte authentique, laquelle devra intervenir au plus tard le 18/03/2027.

Le Conseil municipal a adopté à l'unanimité.

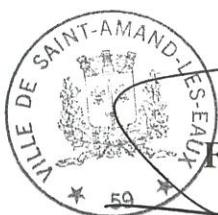


La Secrétaire



Hélène COLLIER DA SILVA

Délibéré en séance,
Les jours, mois et an susdits
(suivent les signatures)



Le Maire


Fabien ROUSSEL

Acte rendu exécutoire par
 Dépôt au contrôle de légalité en date du :
 Publication/Notification en date du :
En date du

VILLE DE SAINT-AMAND-LES-EAUX

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DÉCEMBRE 2025

MEMBRES EN EXERCICE

M. Fabien ROUSSEL, **Maire**,

Mme Nelly SZYMANSKI ALGLAVE, M. David LECLERCQ, Mme Florence VILLE DELFÉRIÈRE, M. Jean Marc MONDINO, Mme Corinne ALEXANDRE, M. Franc DE NÈVE, Mme Cécile NOWAK GRASSO, M. Patrick DUFOUR, Mme Sylvie WIART - **ADJOINTS**.

M. Alain BOCQUET, M. Ludovic DHOTE, Mme Noura ATMANI, M. Dominique BOUTELIER, Mme Hélène COLLIER DA SILVA, M. Didier LEGRAIN, Mme Pascale TEITE, M. Mounir OUD MAGHOUST, Mme Thérèse PARENT FRANCOIS, Régis VAN GULCK, Mme Christabel VEAUX TOURNOIS, M. Frédéric VANRUYMBEKE, Mme Virginie DERISBOURG, M. Éric PYNTE, Mme Danièle LESAGE IOVINO, M. Éric RENAUD, Mme Claudine DUVIVIER DEROEUX, M. Antoine DELTOUR, Mme Nathalie BIGEX GRIMAUX, M. Hassane MEFTOUH, M. Guillaume FLORQUIN, Mme Bérengère MAURISSE, M. Éric CASTELAIN - **CONSEILLERS MUNICIPAUX**.

CONVOCATION EN DATE DU 11 DÉCEMBRE 2025

=&=&=&=&=

PRÉSIDENCE DE : Monsieur Fabien ROUSSEL

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Hélène COLLIER DA SILVA

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de conseillers présents ou représentés : 33

- M. Alain BOCQUET a donné pouvoir à M. Fabien ROUSSEL
- Mme Cécile NOWAK GRASSO a donné pouvoir Nelly SZYMANSKI ALGLAVE
- Mme Claudine DUVIVIER DEROEUX a donné pouvoir à M. Antoine DELTOUR
- M. Hassane MEFTOUH a donné pouvoir à M. Éric RENAUD

Membres(s) absent(s), excusé(s) :

**25.098- CESSION DE LA PARCELLE C N°2000 À MADAME VANDAMME ET
MONSIEUR LEFEBVRE, PROPRIÉTAIRES DES ÉCURIES DE L'ORÉE DU BOIS**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

Vu l'avis des domaines en date du 02/09/2025 ;

Vu l'avis favorable de la commission foncière en date du 10/12/2025 ;

Madame Constance VANDAMME et Monsieur Guillaume LEFEBVRE, propriétaires des écuries de l'orée du bois ont sollicité la commune en vue de l'acquisition de la parcelle communale cadastrée Section C n°2000 d'une surface de 5258 m², classée en zone N au PLUi.

La valeur vénale a été fixée par le service des domaines à 16 000€.

Il est donc proposé au Conseil municipal :

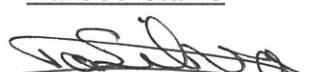
- **De céder cette parcelle à Madame Constance VANDAMME et Monsieur Guillaume LEFEBVRE ou toute société s'y substituant moyennant le prix de 16 000€ ;**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte notarié et toutes pièces nécessaires à cet acte.**

Cette vente sera parfaite et le transfert de propriété ne se réalisera qu'à compter de la signature de l'acte authentique, laquelle devra intervenir au plus tard le 1/03/2027.

Le Conseil municipal a adopté à l'unanimité.

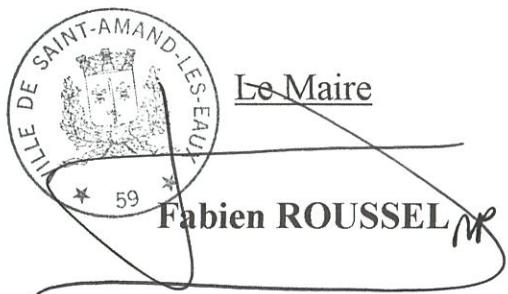


La Secrétaire



Hélène COLLIER DA SILVA

Délibéré en séance,
Les jours, mois et an susdits
(suivent les signatures)



Le Maire



Acte rendu exécutoire par
 Dépôt au contrôle de légalité en date du :
 Publication/Notification en date du :
En date du

VILLE DE SAINT-AMAND-LES-EAUX

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DÉCEMBRE 2025

MEMBRES EN EXERCICE

M. Fabien ROUSSEL, **Maire**,

Mme Nelly SZYMANSKI ALGLAVE, M. David LECLERCQ, Mme Florence VILLE DELFÉRIÈRE, M. Jean Marc MONDINO, Mme Corinne ALEXANDRE, M. Franc DE NÈVE, Mme Cécile NOWAK GRASSO, M. Patrick DUFOUR, Mme Sylvie WIART - **ADJOINTS**.

M. Alain BOCQUET, M. Ludovic DHOTE, Mme Noura ATMANI, M. Dominique BOUTELIER, Mme Hélène COLLIER DA SILVA, M. Didier LEGRAIN, Mme Pascale TEITE, M. Mounir OUD MAGHOUST, Mme Thérèse PARENT FRANCOIS, Régis VAN GULCK, Mme Christabel VEAUX TOURNOIS, M. Frédéric VANRUYMBEKE, Mme Virginie DERISBOURG, M. Éric PYNTE, Mme Danièle LESAGE IOVINO, M. Éric RENAUD, Mme Claudine DUVIVIER DEROEUX, M. Antoine DELTOUR, Mme Nathalie BIGEX GRIMAUD, M. Hassane MEFTOUH, M. Guillaume FLORQUIN, Mme Bérengère MAURISSE, M. Éric CASTELAIN - **CONSEILLERS MUNICIPAUX**.

CONVOCATION EN DATE DU 11 DÉCEMBRE 2025

=&=&=&=&=

PRÉSIDENCE DE : Monsieur Fabien ROUSSEL

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Hélène COLLIER DA SILVA

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de conseillers présents ou représentés : 33

- M. Alain BOCQUET a donné pouvoir à M. Fabien ROUSSEL
- Mme Cécile NOWAK GRASSO a donné pouvoir Nelly SZYMANSKI ALGLAVE
- Mme Claudine DUVIVIER DEROEUX a donné pouvoir à M. Antoine DELTOUR
- M. Hassane MEFTOUH a donné pouvoir à M. Éric RENAUD

Membres(s) absent(s), excusé(s) :

**25.099- CESSION DES PARCELLES COMMUNALES BN 197 ET BN 193 À
MONSIEUR PETIT**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

Vu l'avis des domaines en date du 22/02/2024 réactualisé le 4/08/2025 ;

Vu l'avis favorable de la commission foncière en date du 10/12/2025 ;

La ville est propriétaire de deux parcelles enclavées et, en friche cadastrées BN193 et BN197 d'une surface totale de 345 m² environ ;

Considérant la demande de Monsieur Petit en date du 6/11/2025.

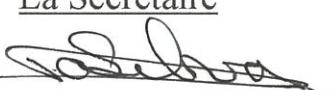
Il est donc proposé au Conseil municipal :

- **De se prononcer sur le principe de la vente des parcelles cadastrées BN 197 et BN 193 à Monsieur PETIT ou toute société s'y substituant moyennant le prix de 3 500 euros ;**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte de transfert de propriété et toutes pièces nécessaires à cet acte.**

Cette vente sera parfaite et le transfert de propriété ne se réalisera qu'à compter de la signature de l'acte authentique, laquelle devra intervenir au plus tard le 03/08/2026.

Le Conseil municipal a adopté à l'unanimité.



La Secrétaire

Hélène COLLIER DA SILVA

Délibéré en séance,
Les jours, mois et an susdits
(suivent les signatures)



Le Maire

Fabien ROUSSEL

Acte rendu exécutoire par
 Dépôt au contrôle de légalité en date du :
 Publication/Notification en date du :
En date du

VILLE DE SAINT-AMAND-LES-EAUX

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DÉCEMBRE 2025

MEMBRES EN EXERCICE

M. Fabien ROUSSEL, **Maire**,

Mme Nelly SZYMANSKI ALGLAVE, M. David LECLERCQ, Mme Florence VILLE DELFÉRIÈRE, M. Jean Marc MONDINO, Mme Corinne ALEXANDRE, M. Franc DE NÈVE, Mme Cécile NOWAK GRASSO, M. Patrick DUFOUR, Mme Sylvie WIART - **ADJOINTS**.

M. Alain BOCQUET, M. Ludovic DHOTE, Mme Noura ATMANI, M. Dominique BOUTELIER, Mme Hélène COLLIER DA SILVA, M. Didier LEGRAIN, Mme Pascale TEITE, M. Mounir OUT MAGHOUST, Mme Thérèse PARENT FRANCOIS, Régis VAN GULCK, Mme Christabel VEAUX TOURNOIS, M. Frédéric VANRUYMBEKE, Mme Virginie DERISBOURG, M. Éric PYNTE, Mme Danièle LESAGE IOVINO, M. Éric RENAUD, Mme Claudine DUVIVIER DEROEUX, M. Antoine DELTOUR, Mme Nathalie BIGEX GRIMAUD, M. Hassane MEFTOUH, M. Guillaume FLORQUIN, Mme Bérengère MAURISSE, M. Éric CASTELAIN - **CONSEILLERS MUNICIPAUX**.

CONVOCATION EN DATE DU 11 DÉCEMBRE 2025

=&=&=&=&=

PRÉSIDENCE DE : Monsieur Fabien ROUSSEL

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Hélène COLLIER DA SILVA

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de conseillers présents ou représentés : 33

- M. Alain BOCQUET a donné pouvoir à M. Fabien ROUSSEL
- Mme Cécile NOWAK GRASSO a donné pouvoir Nelly SZYMANSKI ALGLAVE
- Mme Claudine DUVIVIER DEROEUX a donné pouvoir à M. Antoine DELTOUR
- M. Hassane MEFTOUH a donné pouvoir à M. Éric RENAUD

Membres(s) absent(s), excusé(s) :

25.100- SIGNATURE D'UN BAIL À CONSTRUCTION À L'ENVERS (SORTIE INVERSEE) SUR LES PARCELLES COMMUNALES CADASTRÉES BT 261 EN PARTIE ET BT 262

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation ;

Vu la délibération n°22.061 du Conseil municipal en date du 30/06/2022 relative à la convention opérationnelle avec l'établissement public foncier (EPF) concernant le bâtiment rue de la Paix ;

Vu la délibération n°24.044 du Conseil municipal en date du 27/06/2024 relative à l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) du site la filature ;

Vu la délibération n°24.086 du Conseil municipal en date du 28/11/2024 relative à la désignation du lauréat ;

Vu l'avis des domaines en date du 10/12/2025 ;

Vu l'avis favorable de la commission foncière en date du 10/12/2025 ;

Pour la mise en œuvre du projet sur le site de la Filature, il est nécessaire que la SCI du Clan des Maga se porte acquéreur d'une partie de la parcelle communale cadastrée Section BT n°261 (environ 882 m²) ainsi que la totalité de la parcelle communale cadastrée BT n°262 d'une contenance de 1357 m².

Afin d'alléger la charge foncière du porteur de projet, il vous est demandé de vous prononcer sur le principe de la signature d'un bail à construction « à l'envers » avec la SCI du Clan des Maga, d'une durée de 20 ans moyennant une redevance annuelle d'un montant de 8 269€ payable à terme échu par trimestre.

Dans le bail à construction « à l'envers », à l'expiration de ce dernier, toutes les constructions édifiées par le preneur ou ses ayants droits et tous les aménagements réalisés par lui sur le terrain loué, comme toutes les améliorations de quelque nature qu'elles soient, resteront sa propriété sans qu'il soit besoin d'aucun acte pour le constater.

Il est proposé au Conseil municipal :

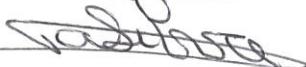
- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer le bail à construction à l'envers (sortie inversée) avec la SCI du Clan des Maga ou toute société s'y substituant sur les parcelles cadastrées BT n°261 en partie et BT n°262,**

étant précisé que l'acte notarié devra expressément indiquer une servitude de passage au profit de la commune afin d'accéder à la source Saint Blaise.
La signature de l'acte devra intervenir au plus tard le 9/06/2027.

- D'autoriser si nécessaire une prise de possession anticipée de ces parcelles afin de démarrer les travaux à compter du mois de Mars 2026.

Le Conseil municipal a adopté à l'unanimité.

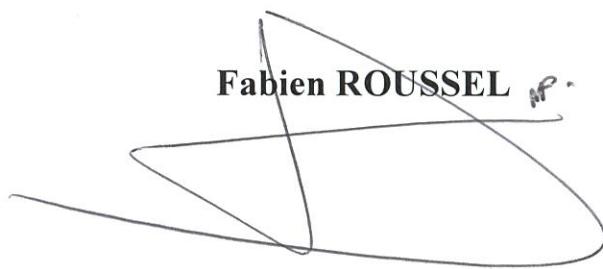
La Secrétaire



Hélène COLLIER DA SILVA

Délibéré en séance,
Les jours, mois et an susdits
(suivent les signatures)

Le Maire



Fabien ROUSSEL

Acte rendu exécutoire par

- Dépôt au contrôle de légalité en date du :
 - Publication/Notification en date du :
- En date du

VILLE DE SAINT-AMAND-LES-EAUX

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DÉCEMBRE 2025

MEMBRES EN EXERCICE

M. Fabien ROUSSEL, **Maire**,

Mme Nelly SZYMANSKI ALGLAVE, M. David LECLERCQ, Mme Florence VILLE DELFÉRIÈRE, M. Jean Marc MONDINO, Mme Corinne ALEXANDRE, M. Franc DE NÈVE, Mme Cécile NOWAK GRASSO, M. Patrick DUFOUR, Mme Sylvie WIART - **ADJOINTS**.

M. Alain BOCQUET, M. Ludovic DHOTE, Mme Noura ATMANI, M. Dominique BOUTELIER, Mme Hélène COLLIER DA SILVA, M. Didier LEGRAIN, Mme Pascale TEITE, M. Mounir OUD MAGHOUST, Mme Thérèse PARENT FRANCOIS, Régis VAN GULCK, Mme Christabel VEAUX TOURNOIS, M. Frédéric VANRUYMBEKE, Mme Virginie DERISBOURG, M. Éric PYNTE, Mme Danièle LESAGE IOVINO, M. Éric RENAUD, Mme Claudine DUVIVIER DEROEUX, M. Antoine DELTOUR, Mme Nathalie BIGEX GRIMAUD, M. Hassane MEFTOUH, M. Guillaume FLORQUIN, Mme Bérengère MAURISSE, M. Éric CASTELAIN - **CONSEILLERS MUNICIPAUX**.

CONVOCATION EN DATE DU 11 DÉCEMBRE 2025

=&=&=&=&=&=

PRÉSIDENCE DE : Monsieur Fabien ROUSSEL

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Hélène COLLIER DA SILVA

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de conseillers présents ou représentés : 33

- M. Alain BOCQUET a donné pouvoir à M. Fabien ROUSSEL
- Mme Cécile NOWAK GRASSO a donné pouvoir Nelly SZYMANSKI ALGLAVE
- Mme Claudine DUVIVIER DEROEUX a donné pouvoir à M. Antoine DELTOUR
- M. Hassane MEFTOUH a donné pouvoir à M. Éric RENAUD

Membres(s) absent(s), excusé(s) :

25.101- ABROGATION DE LA DÉLIBÉRATION N°25.084 – NOUVELLE AUTORISATION DONNÉE À L'EPF DE CESSION DE L'IMMEUBLE DIT « LA FILATURE » 50, RUE DE LA PAIX, PARCELLE BT N°264

Vu le Code General des Collectivites Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil municipal du 30 Juin 2022 par laquelle a été adoptée à l'unanimité la contractualisation d'une convention opérationnelle avec l'EPF concernant le bâtiment sis 50, rue de la Paix, dit la Filature afin d'assurer le portage foncier de cet ensemble immobilier ;

Vu la délibération du 27 juin 2024 approuvant le lancement d'un appel à manifestation d'intérêt pour la requalification du bâtiment dit la Filature ;

Vu la délibération du 28 novembre 2024 déclarant lauréate la candidature de Unilom Sas et, le clan des Maga SCI ;

Vu la délibération du 19 juin 2025 actant la prolongation de la convention opérationnelle jusqu'au 31/12/26 ;

Vu l'avis favorable de la commission foncière en date du 10/12/2025 ;

Compte tenu des dépenses supplémentaires à engager par la SCI du Clan des Maga, l'EPF a consenti une minoration exceptionnelle d'un montant de 130 000€ (correspondant à 80% du montant des travaux de curage du bâtiment à la charge de l'acquéreur) sur le prix de cession initial portant ainsi le nouveau prix de cession TTC à 566 434,94€ au lieu de 684 964.76€ TTC ;

Dans ce contexte, il est proposé au Conseil municipal :

- **L'abrogation de la délibération du 25/09/2025 n°25.084 ;**
- **D'autoriser l'EPF (sous réserve de la validation de leur Conseil d'Administration) à céder cet immeuble à la SCI du Clan des Maga au prix de 566 434.94€ étant précisé que la SCI du Clan des Maga pourra substituer toute personne morale de son choix dans le bénéfice d'une promesse de vente ou d'une vente mais seulement pour la totalité des biens désignés, et à condition que la société substituée soit une société contrôlée par lui ou par ses associés actuels et, que le projet développé sur le site correspond à celui retenu dans l'Appel à Manifestation d'intérêt ayant fait l'objet d'une présentation au conseil municipal du 28/11/2024 ;**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à intervenir et à signer l'acte de cession et toutes pièces s'y rattachant (y compris une promesse de vente) au plus tard le 31/12/2026 étant précisé que seule la signature de l'acte notarié actera le caractère parfait de la vente ;**

- D'autoriser Monsieur le Maire si nécessaire à signer l'avenant n°2 de la convention opérationnelle du 05/07/2022, lequel avenant porte le prix de cession à 566 434.94€.

Le Conseil municipal a adopté à l'unanimité.



La Secrétaire

Hélène COLLIER DA SILVA

Délibéré en séance,
Les jours, mois et an susdits
(suivent les signatures)



Le Maire

Fabien ROUSSEL

Acte rendu exécutoire par
 Dépôt au contrôle de légalité en date du :
 Publication/Notification en date du :
En date du

VILLE DE SAINT-AMAND-LES-EAUX

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DÉCEMBRE 2025

MEMBRES EN EXERCICE

M. Fabien ROUSSEL, **Maire**,

Mme Nelly SZYMANSKI ALGLAVE, M. David LECLERCQ, Mme Florence VILLE DELFÉRIÈRE, M. Jean Marc MONDINO, Mme Corinne ALEXANDRE, M. Franc DE NÈVE, Mme Cécile NOWAK GRASSO, M. Patrick DUFOUR, Mme Sylvie WIART - **ADJOINTS**.

M. Alain BOCQUET, M. Ludovic DHOTE, Mme Noura ATMANI, M. Dominique BOUTELIER, Mme Hélène COLLIER DA SILVA, M. Didier LEGRAIN, Mme Pascale TEITE, M. Mounir OUT MAGHOUST, Mme Thérèse PARENT FRANCOIS, Régis VAN GULCK, Mme Christabel VEAUX TOURNOIS, M. Frédéric VANRUYMBEKE, Mme Virginie DERISBOURG, M. Éric PYNTE, Mme Danièle LESAGE IOVINO, M. Éric RENAUD, Mme Claudine DUVIVIER DEROEUX, M. Antoine DELTOUR, Mme Nathalie BIGEX GRIMAUD, M. Hassane MEFTOUH, M. Guillaume FLORQUIN, Mme Bérengère MAURISSE, M. Éric CASTELAIN - **CONSEILLERS MUNICIPAUX**.

CONVOCATION EN DATE DU 11 DÉCEMBRE 2025

=&=&=&=&=&=

PRÉSIDENCE DE : Monsieur Fabien ROUSSEL

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Hélène COLLIER DA SILVA

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de conseillers présents ou représentés : 33

- M. Alain BOCQUET a donné pouvoir à M. Fabien ROUSSEL
- Mme Cécile NOWAK GRASSO a donné pouvoir Nelly SZYMANSKI ALGLAVE
- Mme Claudine DUVIVIER DEROEUX a donné pouvoir à M. Antoine DELTOUR
- M. Hassane MEFTOUH a donné pouvoir à M. Éric RENAUD

Membres(s) absent(s), excusé(s) :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la demande de prolongation de SIGH du bail emphytéotique ;

Par délibération du 23 Septembre 1991, la commune a signé avec SA du Hainaut un bail emphytéotique en vue de réhabiliter diverses propriétés de la ville et de loger des familles relevant de logements conventionnés.

Le bail portant sur les immeubles suivants :

- 36, Rue de la Poste
- 17 et 19 Rue Kennedy
- 47 A, B et C Rue Barbusse, Cour Doremieux
- 183 et 195 Rue du Marillon

Ce bail arrive à son terme le 31 Janvier 2026. A ce jour, la SIGH s'est substituée à SA du Hainaut. Une prolongation du bail est sollicitée afin de permettre aux locataires de continuer à bénéficier de leur logement sachant que les travaux de réhabilitation vont être engagés.

Considérant l'avis de la commission foncière en date du 10/12/2025 qui souhaite dans un premier temps limiter la prolongation du bail à 3 ans, soit jusqu'au 31/01/2029.

Il est donc proposé au Conseil municipal :

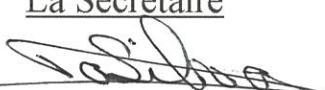
- **De se prononcer sur le principe de prolongation de ce bail emphytéotique pour une durée de 3 ans soit au 31 Janvier 2029 ;**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte notarié relatif à cette prolongation de bail sachant que l'ensemble des frais liés à cette opération sera à la charge exclusive de SIGH.**

En cas de cession de droits réels totale ou partielle, l'avis du Conseil municipal devra être obligatoirement sollicité 6 mois avant tout projet de cession.

Le Conseil municipal a adopté à l'unanimité.



La Secrétaire



Hélène COLLIER DA SILVA

(suivent les signatures)



Le Maire

Fabien ROUSSEL

Acte rendu exécutoire par

Dépôt au contrôle de légalité en date du :

Publication/Notification en date du :

En date du

VILLE DE SAINT-AMAND-LES-EAUX

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DÉCEMBRE 2025

MEMBRES EN EXERCICE

M. Fabien ROUSSEL, **Maire**,

Mme Nelly SZYMANSKI ALGLAVE, M. David LECLERCQ, Mme Florence VILLE DELFÉRIÈRE, M. Jean Marc MONDINO, Mme Corinne ALEXANDRE, M. Franc DE NÈVE, Mme Cécile NOWAK GRASSO, M. Patrick DUFOUR, Mme Sylvie WIART - **ADJOINTS**.

M. Alain BOCQUET, M. Ludovic DHOTE, Mme Noura ATMANI, M. Dominique BOUTELIER, Mme Hélène COLLIER DA SILVA, M. Didier LEGRAIN, Mme Pascale TEITE, M. Mounir OUD MAGHOUST, Mme Thérèse PARENT FRANCOIS, Régis VAN GULCK, Mme Christabel VEAUX TOURNOIS, M. Frédéric VANRUYMBEKE, Mme Virginie DERISBOURG, M. Éric PYNTE, Mme Danièle LESAGE IOVINO, M. Éric RENAUD, Mme Claudine DUVIVIER DEROEUX, M. Antoine DELTOUR, Mme Nathalie BIGEX GRIMAUD, M. Hassane MEFTOUH, M. Guillaume FLORQUIN, Mme Bérengère MAURISSE, M. Éric CASTELAIN - **CONSEILLERS MUNICIPAUX**.

CONVOCATION EN DATE DU 11 DÉCEMBRE 2025

=&=&=&=&=&=

PRÉSIDENCE DE : Monsieur Fabien ROUSSEL

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Hélène COLLIER DA SILVA

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de conseillers présents ou représentés : 33

- M. Alain BOCQUET a donné pouvoir à M. Fabien ROUSSEL
- Mme Cécile NOWAK GRASSO a donné pouvoir Nelly SZYMANSKI ALGLAVE
- Mme Claudine DUVIVIER DEROEUX a donné pouvoir à M. Antoine DELTOUR
- M. Hassane MEFTOUH a donné pouvoir à M. Éric RENAUD

Membres(s) absent(s), excusé(s) :

Vu la volonté de la Commune d'accompagner les associations dans leurs actions quotidiennes, leurs projets et leur développement ;

Vu l'avis favorable de la Commission Sport - Santé Bien être - Bien vieillir - Culture - Animations - Patrimoine et Tourisme en date du 8/12/2025 ;

Il est proposé au Conseil municipal :

- **D'octroyer les subventions 2025 conformément au tableau ci-joint.**

SUBVENTIONS 2025 - ASSOCIATIONS SPORTIVES			
Imputation 30 - 65748		Nature du projet	
Boxe Amandinoise	Aides à l'investissement 30 - 657483	2 900 €	Achat matériel
USAPH	Aides aux Projets 30 - 657482	1 800 €	Location salle
TOTAL		4 700 €	

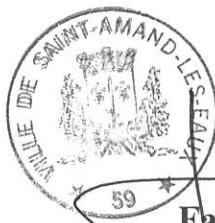
Le Conseil municipal a adopté à l'unanimité.



La Secrétaire

Hélène COLLIER DA SILVA

Délibéré en séance,
Les jours, mois et an susdits
(suivent les signatures)



Le Maire

Fabien ROUSSEL

Acte rendu exécutoire par
 Dépôt au contrôle de légalité en date du :
 Publication/Notification en date du :
 En date du

VILLE DE SAINT-AMAND-LES-EAUX

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DÉCEMBRE 2025

MEMBRES EN EXERCICE

M. Fabien ROUSSEL, **Maire**,

Mme Nelly SZYMANSKI ALGLAVE, M. David LECLERCQ, Mme Florence VILLE DELFÉRIÈRE, M. Jean Marc MONDINO, Mme Corinne ALEXANDRE, M. Franc DE NÈVE, Mme Cécile NOWAK GRASSO, M. Patrick DUFOUR, Mme Sylvie WIART - **ADJOINTS**.

M. Alain BOCQUET, M. Ludovic DHOTE, Mme Noura ATMANI, M. Dominique BOUTELIER, Mme Hélène COLLIER DA SILVA, M. Didier LEGRAIN, Mme Pascale TEITE, M. Mounir OUD MAGHOUST, Mme Thérèse PARENT FRANCOIS, Régis VAN GULCK, Mme Christabel VEAUX TOURNOIS, M. Frédéric VANRUYMBEKE, Mme Virginie DERISBOURG, M. Éric PYNTE, Mme Danièle LESAGE IOVINO, M. Éric RENAUD, Mme Claudine DUVIVIER DEROEUX, M. Antoine DELTOUR, Mme Nathalie BIGEX GRIMAUD, M. Hassane MEFTOUH, M. Guillaume FLORQUIN, Mme Bérengère MAURISSE, M. Éric CASTELAIN - **CONSEILLERS MUNICIPAUX**.

CONVOCATION EN DATE DU 11 DÉCEMBRE 2025

=&=&=&=&=&=

PRÉSIDENCE DE : Monsieur Fabien ROUSSEL

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Hélène COLLIER DA SILVA

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de conseillers présents ou représentés : 33

- M. Alain BOCQUET a donné pouvoir à M. Fabien ROUSSEL
- Mme Cécile NOWAK GRASSO a donné pouvoir Nelly SZYMANSKI ALGLAVE
- Mme Claudine DUVIVIER DEROEUX a donné pouvoir à M. Antoine DELTOUR
- M. Hassane MEFTOUH a donné pouvoir à M. Éric RENAUD

Membres(s) absent(s), excusé(s) :

Vu la volonté de la Commune d'accompagner les associations dans leurs actions quotidiennes, leurs projets et leur développement ;

Vu les demandes de subvention formulées par les associations pour l'année 2026 (saison 2025-2026) ;

Vu les demandes d'acomptes sollicités par les associations pour assurer leur bon fonctionnement ;

Vu l'avis favorable de la Commission Sport - Santé Bien être - Bien vieillir - Culture - Animations - Patrimoine et Tourisme en date du 8/12/2025 ;

Il est proposé au Conseil municipal :

- **D'octroyer des acomptes sur les subventions 2026 (saison 2025-2026) aux associations selon le tableau ci-dessous.**

SUBVENTIONS 2026 ACOMPTE - ASSOCIATIONS SPORTIVES		
Imputation 30 - 65748 Acompte		
Saint-Amand-football-club	Acompte 30 - 65748	50 000 €
SAH PH (Handball)	Acompte 30 - 65748	20 000 €
Saint-Amand-Tennis-club PH	Acompte 30 - 65748	20 000 €
Saint-Amand-natation PH	Acompte 30 - 65748	5 000 €
NSAEC	Acompte 30 - 65748	5 000 €
USAPH (basket-ball)	Acompte 30 - 65748	10 000 €
TOTAL		110 000 €

Le Conseil municipal a adopté à l'unanimité.



La Secrétaire
Hélène COLLIER DA SILVA

Délibéré en séance,
 Les jours, mois et an susdits
 (suivent les signatures)


Le Maire
Fabien ROUSSEL

Acte rendu exécutoire par
 Dépôt au contrôle de légalité en date du :
 Publication/Notification en date du :
 En date du

VILLE DE SAINT-AMAND-LES-EAUX

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DÉCEMBRE 2025

MEMBRES EN EXERCICE

M. Fabien ROUSSEL, **Maire**,

Mme Nelly SZYMANSKI ALGLAVE, M. David LECLERCQ, Mme Florence VILLE DELFÉRIÈRE, M. Jean Marc MONDINO, Mme Corinne ALEXANDRE, M. Franc DE NÈVE, Mme Cécile NOWAK GRASSO, M. Patrick DUFOUR, Mme Sylvie WIART - **ADJOINTS**.

M. Alain BOCQUET, M. Ludovic DHOTE, Mme Noura ATMANI, M. Dominique BOUTELIER, Mme Hélène COLLIER DA SILVA, M. Didier LEGRAIN, Mme Pascale TEITE, M. Mounir OUF MAGHOUST, Mme Thérèse PARENT FRANCOIS, Régis VAN GULCK, Mme Christabel VEAUX TOURNOIS, M. Frédéric VANRUYMBEKE, Mme Virginie DERISBOURG, M. Éric PYNTE, Mme Danièle LESAGE IOVINO, M. Éric RENAUD, Mme Claudine DUVIVIER DEROEUX, M. Antoine DELTOUR, Mme Nathalie BIGEX GRIMAUX, M. Hassane MEFTOUH, M. Guillaume FLORQUIN, Mme Bérangère MAURISSE, M. Éric CASTELAIN - **CONSEILLERS MUNICIPAUX**.

CONVOCATION EN DATE DU 11 DÉCEMBRE 2025

=&=&=&=&=

PRÉSIDENCE DE : Monsieur Fabien ROUSSEL

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Hélène COLLIER DA SILVA

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de conseillers présents ou représentés : 33

- M. Alain BOCQUET a donné pouvoir à M. Fabien ROUSSEL
- Mme Cécile NOWAK GRASSO a donné pouvoir Nelly SZYMANSKI ALGLAVE
- Mme Claudine DUVIVIER DEROEUX a donné pouvoir à M. Antoine DELTOUR
- M. Hassane MEFTOUH a donné pouvoir à M. Éric RENAUD

Membres(s) absent(s), excusé(s) :

Vu la volonté de la Commune d'accompagner les associations dans leurs actions quotidiennes, leurs projets et leur développement ;

Vu les demandes de subvention formulées par les associations pour l'année 2026 ;

Vu les demandes d'acomptes sollicités par les associations pour assurer leur bon fonctionnement ;

Vu l'avis favorable de la commission Sport-Santé Bien être – Bien vieillir – Culture – Animations – Patrimoine et Tourisme en date du 8/12/2025 ;

Il est proposé au Conseil municipal :

- **D'octroyer des acomptes sur les subventions 2026 aux associations selon le tableau ci-dessous.**

SUBVENTIONS 2026 - ASSOCIATIONS		
Imputation 65748		
Harmonie municipale	Acompte 65748 - 30	12 000 €
Union chorale	Acompte 65748 - 30	600 €
Comité des Œuvres Sociales	Acompte 65748 - 420	20 000 €
TOTAL		32 600 €

Le Conseil municipal a adopté à l'unanimité.

Ne prend pas part au vote : Mme Danièle LESAGE IOVINO pour l'Union Chorale


La Secrétaire
Hélène COLLIER DA SILVA

Délibéré en séance,
 Les jours, mois et an susdits
 (suivent les signatures)


Le Maire
Fabien ROUSSEL

Acte rendu exécutoire par
 Dépôt au contrôle de légalité en date du :
 Publication/Notification en date du :
 En date du

VILLE DE SAINT-AMAND-LES-EAUX

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DÉCEMBRE 2025

MEMBRES EN EXERCICE

M. Fabien ROUSSEL, **Maire**,

Mme Nelly SZYMANSKI ALGLAVE, M. David LECLERCQ, Mme Florence VILLE DELFÉRIÈRE, M. Jean Marc MONDINO, Mme Corinne ALEXANDRE, M. Franc DE NÈVE, Mme Cécile NOWAK GRASSO, M. Patrick DUFOUR, Mme Sylvie WIART - **ADJOINTS**.

M. Alain BOCQUET, M. Ludovic DHOTE, Mme Noura ATMANI, M. Dominique BOUTELIER, Mme Hélène COLLIER DA SILVA, M. Didier LEGRAIN, Mme Pascale TEITE, M. Mounir OUF MAGHOUST, Mme Thérèse PARENT FRANCOIS, Régis VAN GULCK, Mme Christabel VEAUX TOURNOIS, M. Frédéric VANRUYMBEKE, Mme Virginie DERISBOURG, M. Éric PYNTE, Mme Danièle LESAGE IOVINO, M. Éric RENAUD, Mme Claudine DUVIVIER DEROEUX, M. Antoine DELTOUR, Mme Nathalie BIGEX GRIMAUX, M. Hassane MEFTOUH, M. Guillaume FLORQUIN, Mme Bérengère MAURISSE, M. Éric CASTELAIN - **CONSEILLERS MUNICIPAUX**.

CONVOCATION EN DATE DU 11 DÉCEMBRE 2025

=&=&=&=&=&=

PRÉSIDENCE DE : Monsieur Fabien ROUSSEL

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Hélène COLLIER DA SILVA

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de conseillers présents ou représentés : 33

- M. Alain BOCQUET a donné pouvoir à M. Fabien ROUSSEL
- Mme Cécile NOWAK GRASSO a donné pouvoir Nelly SZYMANSKI ALGLAVE
- Mme Claudine DUVIVIER DEROEUX a donné pouvoir à M. Antoine DELTOUR
- M. Hassane MEFTOUH a donné pouvoir à M. Éric RENAUD

Membres(s) absent(s), excusé(s) :

M004- MOTION POUR LE MAINTIEN DES FINANCES DES COLLECTIVITÉS LOCALES

« Si les ponctions que l'on nous promet pour 2026 devaient être maintenues, nous serions à la rupture. » ce sont sur ces mots que s'est ouvert le mois dernier le 107^{ème} congrès des Maires de France.

En effet, alors que le Projet de Loi de Finances initial envisageait une nouvelle cure d'austérité pouvant aller jusqu'à 7,5 milliards d'euros selon certaines estimations, l'ensemble des collectivités locales de notre pays et notamment les communes dans toute leur diversité sont extrêmement inquiètes sur les conséquences des nouvelles restrictions budgétaires envisagées à leur encontre.

Ces mesures qui s'ajouteraient à déjà plus de 10 années d'austérité de l'Etat sur les collectivités via notamment la baisse drastique de la Dotation Globale de Fonctionnement sont absolument inacceptables quand on sait que la dette des collectivités locales représente environ seulement 8% de la dette publique.

Face à cette situation, les communes de toute la France se mobilisent pour faire reculer le gouvernement sur ces mesures graves et lourdes pour les finances des collectivités.

Ainsi, par cette motion, le conseil municipal de Saint-Amand-les-Eaux soutient les revendications exprimées dans la résolution du 107^{ème} Congrès des Maires de France, à savoir :

- la suppression du DILICO, qui ne devait être instauré que pour un an et qui serait finalement reconduit et doublé
- la suppression de la réduction de la compensation des impôts économiques supprimés, qu'on nous garantissait pourtant "à l'Euro près"
- la suppression des modifications du FCTVA
- la suppression des coupes dans la mission Outre-mer
- la suppression du gel de la DGF
- la suppression de l'augmentation des cotisations CNRACL et mise en œuvre des mesures de redressement financier de la Caisse.
- la suppression des nombreuses baisses de crédits dédiés aux territoires...

Par cette motion, le conseil municipal de Saint-Amand demande au gouvernement de donner aux collectivités les moyens de répondre aux besoins de leurs habitants et de

compenser à l'euro près les transferts de compétences comme les charges nouvelles qui lui incombent.

Le Conseil municipal a adopté à l'unanimité.



La Secrétaire

Hélène COLLIER DA SILVA

Délibéré en séance,
Les jours, mois et an susdits
(suivent les signatures)



Le Maire

Fabien ROUSSEL *nr.*

Acte rendu exécutoire par

- Dépôt au contrôle de légalité en date du :
 Publication/Notification en date du :
En date du